

## CLASSEMENT W POUR LES ARCHIVES HOSPITALIERES APRES 1970

La lettre W désigne le classement des archives en série continue.

Les dossiers de chaque service produits après 1970 ne sont plus répartis par série (voir Cadre de classement de 1968) mais restent regroupés par versement. Ils sont déposés aux archives sous forme de « versements » après la rédaction d'un bordereau de versement (décret n° 2009-1124)

Les versements sont rangés dans l'ordre chronologique des entrées. Chaque versement reçoit un numéro d'entrée.

EX : Versements de l'année 2003

- 1 W service du personnel
- 2 W service de l'administration générale
- 3 W service des finances

EX : Versements de l'année 2004

- 4 W service du personnel
- 5 W service des finances
- 6 W service de l'administration générale

Chaque dossier à l'intérieur d'un versement reçoit un numéro d'ordre dans le versement :

EX : Versements de l'année 2003

- 1 W **1-15** service du personnel (15 dossiers)
- 2 W **1-34** service de l'administration générale (34 dossiers)
- 3 W **1- 21** service des finances (21 dossiers)

EX : Versements de l'année 2004

- 4 W **1-11** service du personnel (11 dossiers)
- 5 W **1-23** service des finances (23 dossiers)
- 6 W **1-54** service l'administration générale (54 dossiers)